AVIS DE COURSE

LE RAID DES ILES DU 11 JUIN 2023

Club YCPR Marseille

1. REGLES

La régate sera régie par :

* + Les RIR,
	+ Le règlement du championnat départemental 13 saison 2022 2023,
	+ Le présent avis de course,
	+ La fiche course.
1. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
	1. La régate est ouverte à tous les concurrents mineurs et adultes en solitaire ou équipage et titulaires de la licence 2023 COMPETITION.
	2. Les concurrents (chaque membre de l’équipage) résidant en France peuvent s’inscrire sur place le jour même ou envoyer leurs inscriptions et la photocopie de leur licence par mail à l’adresse : lucasbernede.pro@gmail.com ou anne.figlioli@laposte.net
	3. Les concurrents (chaque membre de l’équipage) résidant en France doivent envoyer au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile avec la mention **COMPETITION** ou photocopier un certificat médical de moins d’un an attestant de la pratique en compétition avec la licence FFV « adhésion » 2022 en cours de validité et accompagnée d’une autorisation parentale pour les mineurs.

1. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 40 euros jusqu’au 20/05/2023, 50 euros si hors délais

1. PROGRAMME

4.1. Confirmation d’inscription sur place. De 9H00 à 10H45

Mise à disposition sur l’eau dimanche 11/06/2023 à 12h30

4.2 Briefing coureurs à 11H30

1. FICHE COURSE

La fiche de course sera disponible sur le panneau d’affichage devant le bureau du club

1. CLASSEMENT
	1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc …
	2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
	3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d’inscrits plus un.
	4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.
	5. 1 course pour valider l’épreuve.
2. **REMISE DES PRIX**

Une remise des prix se tiendra au club de l’YCPR, dès que possible à l’issue des courses.

1. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L’autorité organisatrice n’acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu’après la régate.